



DÉCISION
relative à l'affermissement des tranches
opérationnelles n° 6 et n° 9 du marché relatif à
une mission de maîtrise d'œuvre pour la
réalisation de deux lignes BHNS sur le
territoire de Limoges Métropole

N° 26365

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-2 et L.5212-10 ;
Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.2224-2 ;
Vu la délibération n° 6.3 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la délibération 2022 des tarifs ;
Vu la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'attribution des articles L.5212-2 et L.5212-10 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 7.3 du cahier des clauses administratives particulières du marché précisant relatif aux modalités d'affermissement des tranches ;

DÉCISION

Les prestations des tranches opérationnelles :
- n° 6 : « FRET à GCM ligne A avec accompagnement place d'arrêt par la voirie existante ;
réalisation complémentaires »
- n° 9 : ligne A et B : « Ouvrir délégation expertise privilégiée – Réalisation dossier et assistance PCA lors de l'insertion »

du marché n° 2024-0000000-00 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux lignes BHNS sur le territoire de Limoges Métropole sont effectuées en vertu des clauses des conditions générales du marché

Date à laquelle les tranches sont affectées : 1^{er} mars 2025

Date de commencement des prestations des tranches concernées : 1^{er} mars 2025

Substance des tranches concernées :
Tranche opérationnelle n° 6 : mise de fin de garantie de parfait achèvement du dernier marché de travaux ligne A ;
Tranche opérationnelle n° 9 : date d'attribution de l'unité de D.U.P.

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Limoges,

Décret électronique N° 2762025

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1222 du 22 novembre 2019 relative à la transparence de l'information sur les marchés publics



DÉCISION

Décision relative à l'affermissement des tranches n° 6 et 9 du marché relatif à une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de deux lignes BHNS

1 DOCUMENT - Publié le 27 Février 2025



26365.pdf
(.pdf, 242,7 Ko)



TÉLÉCHARGER